



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 4 décembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 189

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### **Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19**

##### **Point de situation au 4 décembre 2020 (les dernières données datent du 2 décembre) :**

Cas confirmés COVID : 9082 (+131)  
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 14 (+1)  
Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 94 (+15)  
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 44 (-15)  
153 décès à l'hôpital (+11)  
57 décès en EHPAD (+2)  
436 retours à domicile (+12)

##### **Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.**

Aide sociale à l'enfance : 1  
Autre : 4  
Crèche : 1  
Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5  
Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 9  
Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1  
Etablissement pénitentiaire : 0  
Etablissement sanitaire : 8  
Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1  
Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3  
Milieu professionnel (entreprise) : 13  
Milieu scolaire et universitaire : 4  
Secteur aide à domicile : 3  
Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

## **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 218,1** au 3 décembre 2020 (215,8 au 2 décembre 2020)

**Taux de positivité (2) : 14,9%** au 3 décembre 2020 (14,3% au 2 décembre 2020)

**Nombre de tests réalisés : 7160** au 23 novembre 2020

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si  $<10$ , orange si compris entre 10 et 50, rouge  $>50$ .

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si  $<5\%$ , orange si compris entre 5 et 10 %, rouge  $>10\%$ .

**A la suite des annonces du Président de la République et du Premier ministre, le cadre réglementaire applicable au confinement est modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020.**

**Le tableau joint reprend les mesures applicables à compter du 28 novembre.**

**Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.**